

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DASES 360G Subvention et convention avec l'Association Entraide Universitaire pour l'habilitation à l'aide sociale de son foyer de vie d'une capacité de 10 places (19e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses article L 311-1, L312-2 et suivants ;

Vu le budget de fonctionnement du Département de Paris ;

Vu l'arrêté d'autorisation du Département de Paris du 30 octobre 2013 relatif à la création d'un foyer de vie d'une capacité de 10 places ;

Vu les orientations du Schéma Départemental pour l'Autonomie et la Citoyenneté des Parisiens en Situation de Handicap (2012-2016) ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose de signer avec l'Association Entraide Universitaire, 31 rue d'Alésia à Paris (14e), une convention d'habilitation à l'aide sociale pour son foyer de vie pour adultes handicapés mentaux vieillissants ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer avec l'Association Entraide Universitaire, 31 rue d'Alésia à Paris (14e), une

convention d'habilitation à l'aide sociale dont le texte est joint à la présente délibération pour son foyer de vie d'une capacité de 10 places implanté au 3 rue Barbanègre à Paris (19è).

Article 2 : Les dépenses en résultant seront imputées chapitre 65, nature 65242, rubrique 52, du budget de fonctionnement 2014 et des années suivantes du Département de Paris, sous réserve des décisions de financement.